



## Séance du vendredi 19 juin 2020 Compte-Rendu

**Etaient présents** : Mr Alain ROTH – Mme Martine LOHSE – Mr Michel LAURENT – Mme Joëlle PAHIN – Mr Francis USARBARRENA, Mme Stéphanie PACCHIOLI – Mr Laurent TOURTIER – Mr Yves BOITEUX – Mr Didier COMTE – Mr Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Chantal PIGNAUT – Mme Nathalie BELZ – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle PIRANDA – Mr Jean-François GOUX – Mr Frédéric MAURICE – Mme Christelle VAUCLAIR – Mr Sébastien ALZINGRE – Mme Marie-Eve LOUX – Mr Christopher BOREANIZ – Mr Antoine MONNIER

---

La séance est ouverte à 19 h 34

---

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à l'Isle-sur-le-Doubs sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain ROTH.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Création des commissions municipales – désignation des membres
2. Commission d'appel d'offres – désignation des membres
3. Représentation du conseil municipal à différents organismes
  - SIVU de gendarmerie
  - Conseil d'école de l'école maternelle Valérie Perdrizet
  - Conseil d'école de l'école élémentaire Bourlier
  - Conseil d'école de l'école élémentaire Clavel
  - Conseil d'administration du collège Paul Elie Dubois
  - Conseil d'administration de l'EHPAD du Docteur Gérard
  - Organismes logeurs (IDEHA et Syndicat intercommunal de l'Union)
  - Désignation du correspondant sécurité routière
  - Désignation du correspondant défense
  - Désignation du « référent énergie » dans le cadre de la convention en énergie partagée signée avec le SYDED
4. Comité de suivi de la démarche de revitalisation – nomination de représentants
5. Comité de pilotage du LAEP – nomination de représentants
6. Comité de pilotage de la micro-crèche – nomination de représentants
7. Comité de pilotage du service périscolaire – nomination de représentants
8. TRAVAUX – construction d'une passerelle sur le canal du Rhône au Rhin – attribution du marché
9. BUDGET – remboursement de dépenses effectuées par Mr le maire et un adjoint dans le cadre de la gestion sanitaire du Covid19
10. BUDGET – Liste des dépenses à affecter au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
11. VOIRIE – Proposition de transfert entre le département et la commune des RD 118<sup>E2</sup> et 118<sup>E3</sup> – avis de principe

12. AFFAIRES SCOLAIRES – horaires applicables à la rentrée 2020/2021
13. PERSONNEL – versement d’une indemnité de stage à un étudiant en école supérieure, recruté pour les services techniques dans le cadre d’une mise en situation professionnelle
14. FORET - Association syndicale libre du Miémont – demande de garantie d’emprunt

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il a été procédé, conformément à l’article L. 2121-15 du CGCT, à l’élection d’un secrétaire pris dans le Conseil ; Madame Martine LOHSE a été désignée pour remplir ces fonctions qu’elle a acceptées.

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2020

Le compte-rendu du 27 mai 2020 est adopté à l’unanimité.

### 2. Création des commissions municipales – désignation des membres

Il est proposé au conseil municipal de désigner les membres des commissions municipales suivantes :

<p><b><u>Commission 1</u></b> <b>Projet et travaux</b></p>	<p><b>Michel LAURENT – Francis USARBARRENA</b> Alain ROTH - Joëlle PAHIN – Stéphanie PACCHIOLI – Claude BOURIOT – Yves BOITEUX – Marie-Eve LOUX – Nathalie BELZ – Didier COMTE – Catherine PETREQUIN – Céline POLLIEN-CHANVIN – Antoine MONNIER – Marie-Sophie POFILET – Jean-François GOUX</p>
<p><b><u>Commission 2</u></b> <b>Urbanisme</b></p>	<p><b>Michel LAURENT</b> Alain ROTH – Francis USARBARRENA - Claude BOURIOT – Yves BOITEUX – Antoine MONNIER – Jean-François GOUX – Marie-Sophie POFILET</p>
<p><b><u>Commission 3</u></b> <b>Affaires scolaires et périscolaires</b></p>	<p><b>Joëlle PAHIN</b> Alain ROTH – Martine LOHSE – Stéphanie PACCHIOLI – Francis USARBARRENA – Christelle PIRANDA – Christelle VAUCLAIR – Marie-Sophie POFILET</p>
<p><b><u>Commission 4</u></b> <b>Environnement, fleurissement, cimetière</b> <i>Commission ouverte</i></p>	<p><b>Yves BOITEUX</b> Alain ROTH – Martine LOHSE – Stéphanie PACCHIOLI – Francis USARBARRENA - Marie-Sophie POFILET – Joëlle PAHIN</p>
<p><b><u>Commission 5</u></b> <b>Petite enfance, enfance, jeunesse, UNICEF</b></p>	<p><b>Stéphanie PACCHIOLI</b> Alain ROTH – Martine LOHSE – Joëlle PAHIN – Christopher BOREANIZ – Marie-Eve LOUX – Christelle PIRANDA</p>
<p><b><u>Commission 6</u></b> <b>Sécurité</b></p>	<p><b>Frédéric MAURICE</b> Alain ROTH – Christopher BOREANIZ – Céline POLLIEN CHANVIN</p>

<p><b><u>Commission 7</u></b> <b>Communication</b></p>	<p><b>Frédéric MAURICE</b> Alain ROTH – Michel LAURENT – Didier COMTE – Antoine MONNIER – Martine LOHSE</p>
<p><b><u>Commission 8</u></b> <b>Animations, vie associative, tourisme, bâtiments communaux</b></p>	<p><b>Laurent TOURTIER</b> Alain ROTH – Stéphanie PACCHIOLI – Francis USARBARRENA – Fred MAURICE – Sébastien ALZINGRE – Christelle PIRANDA – Didier COMTE – Christelle VAUCLAIR – Chantal PIGNAUT – Christopher BOREANIZ – Antoine MONNIER – Nathalie BELZ</p>
<p><b><u>Commission 9</u></b> <b>Forêt</b></p>	<p><b>Claude BOURIOT</b> Alain ROTH – Francis USARBARRENA – Yves BOITEUX – Christopher BOREANIZ – Chantal PIGNAUT – Stéphanie PACCHIOLI</p>
<p><b><u>Commission 10</u></b> <b>Organisation des services techniques</b></p>	<p><b>Francis USARBARRENA</b> Alain ROTH – Michel LAURENT – Laurent TOURTIER – Yves BOITEUX</p>
<p><b><u>Commission 11</u></b> <b>Médiathèque</b></p>	<p><b>Martine LOHSE</b> Alain ROTH – Joëlle PAHIN – Stéphanie PACCHIOLI Nathalie BELZ – Céline POLLIEN-CHANVIN – Christelle VAUCLAIR</p>
<p><b><u>Commission 12</u></b> <b>Jumelage</b> <i>Commission ouverte</i></p>	<p><b>Michel LAURENT</b> Alain ROTH – Martine LOHSE – Francis USARBARRENA – Sébastien ALZINGRE – Marie-Eve LOUX – Chantal PIGNAUT – Christopher BOREANIZ – Jean-François GOUX</p>

### 3. Commission d'appel d'offres – désignation des membres

Il est proposé au conseil municipal de désigner les membres de la commission d'appel d'offres. L'article 1411-15 du code général des collectivités territoriales prévoit que « **la commission d'appel d'offre des communes de moins de 3500 habitants est composée du maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.** »

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désignent les membres suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres ou d'ouverture des plis :

**Titulaires** : Michel LAURENT – Francis USARBARRENA – Nathalie BELZ

**Suppléants** : Marie-Sophie POFILET – Jean François GOUX – Claude BOURIOT

#### 4. Représentation du conseil municipal à différents organismes

La commune est représentée dans divers organismes. Il est proposé au conseil municipal de désigner ses représentants dans ces organismes.

<b>Conseil d'école de l'école maternelle Valérie PERDRIZET</b>	<b>Membre titulaire : Christelle VAUCLAIR</b>
<b>Conseil d'école de l'école élémentaire Bernard CLAVEL</b>	<b>Membre titulaire : Joëlle PAHIN</b>
<b>Conseil d'école de l'école élémentaire Henri BOURLIER</b>	<b>Membre titulaire : Marie-Sophie POFILET</b>
<b>CA du Collège</b>	<b>Membre titulaire : Joëlle PAHIN</b> <b>Membre suppléant : Laurent TOURTIER</b>
<b>Centre communal d'action sociale</b>	Martine LOHSE - Marie-Sophie POFILET - Catherine PETREQUIN - Céline POLLIEN-CHANVIN - Francis USARBARRENA - Marie-Eve LOUX - Joëlle PAHIN - Christelle VAUCLAIR
<b>SIVU darmerie de</b>	<b>Membre titulaire : Claude BOURIOT</b> <b>Membre suppléant : Laurent TOURTIER</b>
<b>CA EHPAD du Docteur Gérard</b>	Martine LOHSE - Francis USARBARRENA
<b>Union de Franche Comté IDEHA – Syndicat intercommunal de l'Union</b>	<b>Membre titulaire : Martine LOHSE</b> <b>Membre suppléant : Antoine MONNIER</b>
<b>Correspondant Défense</b>	Claude BOURIOT
<b>Correspondant Sécurité Routière</b>	Fred MAURICE

<b>Référent énergie dans le cadre de la convention en énergie partagée avec le SYDED</b>	Michel LAURENT
<b>Comité de pilotage du LAEP</b>	Stéphanie PACCHIOLI – Martine LOHSE – Marie-Eve LOUX Christelle PIRANDA – Christopher BOREANIZ
<b>Comité de pilotage de la micro-crèche</b>	Stéphanie PACCHIOLI – Martine LOHSE – Christelle PIRANDA – Joëlle PAHIN
<b>Comité de pilotage du service périscolaire</b>	Joëlle PAHIN – Christelle VAUCLAIR – Marie-Sophie POFILET – Stéphanie PACCHIOLI – Francis USARBARRENA – Christopher BOREANIZ

## **5. Comité de suivi de la démarche de revitalisation – nomination de représentants**

La ville de l'Isle-sur-le-Doubs a signé, le 16 mai 2019, une convention-cadre avec la région Bourgogne Franche-Comté qui définit les conditions de soutien de la région aux actions s'inscrivant dans la stratégie de revitalisation du bourg-centre définies par la Commune.

La commune s'est engagée à mettre en place un comité de programmation et de suivi dédié à la démarche de revitalisation dans son ensemble.

Ce comité fixe annuellement les actions dont le financement régional pourra être soumis au vote des élus régionaux.

La région est membre droit du comité de programmation et de suivi.

Sont réunis a minima : les signataires dudit contrat, l'Etat, le Département, le territoire de projet, l'EPCI et le PETR Doubs Central, le cas échéant et les autres financeurs. Les territoires peuvent également convier d'autres partenaires concernés par les thématiques abordées dans un projet de revitalisation.

Ce comité se réunit au moins une fois par an. Il a vocation à présenter l'état d'avancement de la démarche de revitalisation, à valider le bilan annuel de la mise en œuvre du programme d'actions, examiner et à donner un avis sur la programmation annuelle des dossiers pour l'année n+1.

Le représentant de la région est désigné par arrêté de la présidente du conseil régional.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres ci-dessous pour siéger au comité de suivi dédié à la démarche de revitalisation du bourg centre :

Alain ROTH – Michel LAURENT – Céline POLLIEN CHANVIN – Didier COMTE  
Antoine MONNIER – Francis USARBARRENA

## **6. TRAVAUX – construction d’une passerelle sur le canal du Rhône au Rhin – attribution du marché**

Par délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2019, monsieur le maire a été autorisé à lancer une consultation pour recruter une entreprise ou un groupement d'entreprises pour réaliser la construction d'une passerelle sur le canal du Rhône au Rhin.

La consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du code de la Commande Publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le maître d'ouvrage.

Un avis d'appel public à la concurrence a été déposé le 7 février 2020 sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) et pour publication dans L'Est Républicain (parution effective le 11 février 2020).

Les documents constitutifs du dossier de consultation des entreprises (DCE) étaient téléchargeables sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

L'opération était décomposée en 3 lots :

- Lot 1 : Terrassements – VRD – Gros-Œuvre
- Lot 2 : Charpente - Couverture
- Lot 3 : Electricité.

La date limite de remise des candidatures (DLRC) avait été fixée au mercredi 18 mars 2020 à 12 heures.

L'estimation des travaux, établie par le groupement de Maîtrise d'œuvre Goetschy / Cabello / MCIS, s'élevait à :

- Lot 1 : 72 573,00 € HT
- Lot 2 : 135 525,00 € HT
- Lot 3 : 13 000,00 € HT

soit 221 098,00 € HT

La commission d'ouverture des plis, présidée par le maire en exercice, Alain ROTH, s'est réunie le mercredi 18 mars 2020 à 15 heures.

Suite à l'absence d'offres pour le lot n° 2, celui-ci a été déclaré infructueux et relancé, en le scindant en :

- Lot 2a : Charpente Bois
- Lot 2b : Couverture Inox à joint debout.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a donc été déposé le 26 mars 2020 sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) et pour publication dans L'Est Républicain (parution effective le 31 mars 2020).

Les documents constitutifs du dossier de consultation des entreprises (DCE) étaient téléchargeables sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

La date limite de remise des candidatures (DLRC) avait été fixée au mercredi 20 mai 2020 à 12 heures.

Le 14 mai 2020, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, et afin de permettre au plus grand nombre d'entreprises de répondre, la date a été repoussée au vendredi 29 mai 2020 à 12 heures.

Pour la consultation initiale, menant à l'attribution des lots n° 1 et 3 :

- Le nombre de dossiers retirés était de 52 (+ 25 retraits anonymes)
- Le nombre de dossiers reçus était de 7
- Le nombre de dossiers acceptés était de 6.

Pour la consultation suite à l'infructuosité du lot n° 2, et menant à l'attribution des lots n° 2a et b :

- Le nombre de dossiers retirés était de 34 (+ 43 retraits anonymes)
- Le nombre de dossiers reçus était de 5
- Le nombre de dossiers acceptés était de 5 (avec un nombre d'offres de 7 : 3 pour le lot 2a, 4 pour le lot 2b).

La commission d'ouverture des plis non encore constituée suite à l'élection du maire le 27 mai 2020, était composée du seul maire en exercice, Alain ROTH et a eu lieu le vendredi 29 mai 2020 à 15 heures.

L'analyse de l'ensemble des lots est réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre.

L'analyse de l'ensemble des lots est réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre.

Les analyses des offres réalisées par la maîtrise d'œuvre, donnent les résultats suivants :

- Lot 1: terrassement / VRD / gros œuvre : 54 747.35 € HT pour FB MACONNERIE
- Lot 2a : charpente bois : 135 059,00 € HT pour VERDOT
- Lot 2b : couverture : 11 848.90 € HT pour PY-ELIAS
- Lot 3 : électricité : 11 831.18 € HT pour VITTORI

Soit un total de 213 486.43 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la commission d'ouverture des plis et décide d'attribuer le marché à

- Lot 1: terrassement / VRD / gros œuvre : 54 747.35 € HT - 65696.82 € TTC pour FB MACONNERIE
  - Lot 2a : charpente bois : 135 059,00 € HT - 162 070.80 € TTC pour VERDOT
  - Lot 2b : couverture : 11 848.90 € HT - 14 218.68 € TTC pour PY-ELIAS
  - Lot 3 : électricité : 11 831.18 € HT - 14 197.41 € TTC pour VITTORI
- Soit un total de 213 486.43 € HT - 256 183.72 € TTC

## **10. BUDGET - remboursement de dépenses effectuées par Monsieur le maire et un adjoint dans le cadre de la gestion sanitaire de la pandémie de Covid19**

La gestion sanitaire de la pandémie de covid 19 a nécessité des dépenses urgentes.

Monsieur le maire a acheté des poubelles à couvercle pour équiper les salles de classe pour la somme 69.80 euros.

Un adjoint a acheté des sachets pour emballer les masques tissus distribués à la population pour la somme de 45.39 euros.

Les deux élus ne disposant pas de la carte d'achat confiée à un agent, ont réglé ces deux sommes sur leurs deniers personnels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des deux sommes à messieurs le maire et l'adjoint qui seront prises à l'article 60632.

## **11 BUDGET – Liste des dépenses à affecter au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une matière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations et animations municipales tels que par exemple fête de la musique, fête nationale, cinémas de plein air, forum des associations, fêtes patriotiques, marchés d'été et de Noël, décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et vins d'honneur servis lors des cérémonies officielles et inaugurations
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, départs en retraite, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles
- Le règlement des factures de sociétés ou troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations (SACEM, SACD, SPRE, charges sociales, frais de déplacement, d'hébergement, de restauration)
- Les feux d'artifice, locations d'écran, concerts, manifestations culturelles
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents ou personnalités extérieures) lors des déplacements individuels et collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou les actions municipales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la prise en charge au compte 6232 « fêtes et cérémonies » des dépenses proposées ci-dessus.

## **12. VOIRIE – Proposition de transfert entre le département et la commune des RD 118<sup>E2</sup> et 118<sup>E3</sup> – avis de principe**

Sur proposition des services du département du Doubs, il est envisagé de procéder à un transfert de voirie entre le département et la commune.

Les voies concernées sont :

- la RD 118<sup>E2</sup>, avenue de la Gare. Ce tronçon part de la RD 31, rue du Magny, pour se terminer à la gare.
- la RD 118<sup>E3</sup>, rue du Magny (gare marchandise). Ce tronçon part de la RD 31, rue du Magny, pour se terminer à la rue de la petite vitesse.

Ces deux routes départementales desservent la gare de l'Isle-sur-le Doubs et présentent donc un intérêt essentiellement communal.

Il est précisé qu'en application de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement ou le déclassé d'une voie sont dispensés d'une enquête préalable, dès lors qu'il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Ainsi, préalablement au transfert des voies, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le principe de ce transfert, en vue de l'intégrer dans le réseau routier communal, sous réserve du versement d'une soulte.



## **12 AFFAIRES SCOLAIRES – horaires applicables à partir de la rentrée 2020/2021**

A la suite d'une baisse des effectifs dans les écoles maternelles en 2019, le conseil municipal, dans sa délibération 2019.46 du 8 février 2019 :

- a accepté la fusion administrative des deux écoles maternelles Perdrizet et Briand à la rentrée 2019, avec maintien sur les deux sites, le poste de direction étant affecté à l'école maternelle Perdrizet ;

- s'est engagé à regrouper les élèves relevant d'âge maternel sur le site de Perdrizet, à partir de la rentrée 2020 ;

- Afin de tenir compte des familles qui doivent déposer des enfants en maternelle et en élémentaire,
- du périscolaire assuré le matin à Bourlier et le soir à Clavel, et après concertation des directeurs des différents établissements scolaires et de l'association des parents d'élèves, il est proposé les horaires suivants qui seront applicables **à partir de la rentrée 2020** :

<b>ECOLES</b>	<b>MATIN</b>	<b>PAUSE MERIDIENNE</b>	<b>APRES-MIDI</b>
<b>VALERIE PERDRIZET</b>	8 h 25 – 11 h 25	11 h 25 - 13h 25	13 h 25 – 16 h 25
<b>HENRI BOURLIER</b>	8 h 20 – 11 h 20	11 h 20 – 13 h 20	13h 20 – 16 h 20
<b>BERNARD CLAVEL</b>	8 h 35 – 11 h 35	11 h 35 – 13 h 35	13 h 35 – 16 h 35

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les horaires proposés ci-dessus applicables à partir de la rentrée 2020.

## **13 PERSONNEL – versement d'une indemnité de stage à un étudiant en école supérieure, recruté pour les services techniques dans le cadre d'une mise en situation professionnelle**

Un jeune l'islois, qui étudie actuellement en première année d'ingénieur à centrale Supélec, a demandé à effectuer un stage de mise en situation professionnelle dans les services techniques de la Ville pour une période de cinq semaines, du 29 juin 2020 au 31 juillet 2020.

La convention de stage prévoit la possibilité de lui verser une gratification dont le montant horaire est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 26 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est proposé d'allouer à ce stagiaire une indemnité horaire de 3.90 € (26.00 euros x 15%), soit un montant de 791.70 euros pour la totalité de la période. Cette gratification est exonérée de charges sociales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une gratification de 15 % du plafond de sécurité sociale au jeune stagiaire.

#### **14 FORET - Association syndicale libre du Miémont – demande de garantie d'emprunt**

Le 8 décembre 2017, le conseil municipal a accepté la création et l'adhésion de la commune à l'association syndicale libre du Miémont créée en commun avec les communes de Blussans, Blussangeaux, Lanthenans et le groupement forestier des Lomonts, afin d'améliorer la desserte forestière du massif du Miémont pour les exploitations réalisées sur les forêts communales des communes et propriétaire privé précités.

L'ASL a pour objet l'étude du projet, l'entretien et l'exploitation d'un chemin d'intérêt forestier ainsi que les travaux complémentaires de réparation ou d'extension.

Le montant des travaux s'élève à 343.560,00 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise.

Une aide publique destinée à financer ces travaux à hauteur de 200 000,00 euros a été obtenue dans le cadre d'un appel à projets pour l'année 2018 au titre de la mesure 4.3 B du Programme de Développement Régional de la région Bourgogne-France-Comté.

La part d'autofinancement restante, soit un montant de 143 560,00 €, sera répartie entre les quatre communes et le groupement forestier du Lomont au prorata de la surface de la forêt dont la desserte sera améliorée par l'opération (54% pour l'Isle sur le Doubs).

L'ASL a contracté un emprunt à taux fixe de 143 560,00 euros auprès du crédit agricole sur une durée de 15 ans au taux de 1.09 %.

Le crédit agricole demande un cautionnement solidaire de la commune de L'Isle-sur-le-Doubs à hauteur de 50 % du prêt.

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de cette garantie ou de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total des recettes de fonctionnement (RF 2019 : 2 815 112,10 euros) soit pour la commune 1 407 556,00 euros.

Les communes ne provisionnent pas les garanties d'emprunt. La provision ne doit être constituée qu'à l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre d'une personne morale bénéficiaire de la garantie.

Les communes doivent produire en annexe du budget primitif et du compte administratif le détail des garanties d'emprunt accordées.

Actuellement, la commune a donné sa garantie pour des emprunts contractés par les organismes logeurs Néolia et Idéha à hauteur de 850 553,63 euros.

- Le conseil municipal, à l'unanimité,
- autorise une garantie à hauteur de 50 % pour l'emprunt contracté par l'association syndicale libre du massif du Miémont :  
Montant 143 560,00 euros  
Durée : 15 ans  
Taux : 1.09 %  
Echéance : trimestrielle  
Garantie à hauteur de 50 % par la commune de l'Isle-sur-le-Doubs
  - approuve le tableau d'amortissement
  - autorise monsieur le maire à signer le contrat et tout document se rapportant à cette affaire.

## **15 Questions diverses**

### **Agenda :**

22 juin 2020 à 9 heures : commission « ateliers municipaux » en mairie

Les travaux de rénovation de voirie 2020 commencent mardi 23 juin 2020.

7 juillet 2020 à 19 h 30 : commission urbanisme élargie pour informer de façon générale les nouveaux conseillers sur les notions d'urbanisme.

31 août à 18 h 30 : présentation de la révision du PLU par Madame Ludvine SETIAO du cabinet DORGAT qui a en charge cette mission. La révision du PLU a pris du retard et devrait aboutir dans le courant de l'année 2021.

### **Prochains conseils municipaux :**

2 juillet 2020 à 19 h 30

15 juillet 2020 à 19 h 30

### **Prochains conseils communautaires :**

6 juillet 2020 à 19 h 30

23 juillet 2020 à 19 h

Marie-Eve LOUX s'inquiète de l'impact de la non-réouverture du camping des Lumes sur la vie économique et soulève le risque de voir apparaître du camping sauvage. Laurent TOURTIER a rencontré les propriétaires qui ne veulent pas revenir sur leur décision.

C'est très regrettable pour les camping-cars et les cyclistes déjà très nombreux à cette période, les vélotouristes ne trouveront pas de camping entre Belfort et Baume-les-Dames.

Sébastien ALZINGRE demande si l'impact de la pandémie sur le commerce local est mesuré.

La séance est levée à 21 h 10